

Centre de Langues

Modalités de contrôle de connaissances 2025-2026

Tous les cours du Centre de Langues reposent sur une double évaluation : contrôle continu et évaluation finale. **L'assiduité est obligatoire** pour la validation de toute UE suivie au Centre de langues. Aucune dérogation ne peut être faite à cette règle.

Les cours du Centre de Langues, lorsqu'ils sont validés, peuvent donner droit à des ECTS : 3 ECTS pour les niveaux A1 et A2 ; 5 ECTS pour les niveaux B1, B2, C1. Néanmoins, il faut noter que les crédits accordés aux cours du Centre de langues dépendent directement du nombre de crédits affectés aux LV dans la maquette du cursus de l'élève.

Deux types de cours sont dispensés au Centre de langues.

- **Langue pure** : cours axés sur l'acquisition et de compétences en lexique, grammaire et à l'oral.
 - Exemples → chinois débutant (vers A1) ; allemand intermédiaire (vers B1) ; espagnol élémentaire (vers A2).

Pour ces cours, tout cours d'un niveau égal ou inférieur à un cours déjà suivi ne pourra être validé. De même aucun cours à contenu identique ne peut être validé deux fois.

- **Cours à thème** : cours à contenu thématique dont l'intitulé indique le thème.
 - Exemples → Introduction to Scientific Controversies (C1) ; Deutscher Expressionismus in der Literatur: Franz Kafka (B2) ; Política y sociedad española (B2+/C1)

Ces cours à thème existent en anglais, espagnol, allemand et portugais. Le niveau indiqué est **un niveau seuil**. Un autre cours à contenu du même niveau peut être validé.

NB : S'ils n'ont pas été déjà validés dans le cadre du cursus, les cours du Centre de Langues peuvent servir à la validation du Diplôme de L'ENS. Se reporter à <http://etudes.ens-lyon.fr/course/view.php?id=504>

Les modalités de contrôle de connaissances du Centre de langues sont basées sur une distribution suivante : **50% contrôle continu et 50% examen terminal**.

L'examen terminal est d'une durée maximum de 2h. Il est composé d'un travail écrit et/ou d'un examen oral.

Pour le Centre de langues, les semaines d'examen 2025-26 sont les suivantes :

Semestre 1 : semaine du 8 décembre 2025

Semestre 2 : semaine du 30 mars 2026

Seconde session :

Une seconde session aura lieu la semaine du 20 avril 2026. Elle concerne **les étudiant.es ayant respecté l'obligation d'assiduité**.